

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le 17 décembre 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 15

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERESZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 2

- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée, pouvoir donné à Madame Michèle DOLLÉ.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20241207

FINANCES : PROPOSITIONS BUDGETAIRES EPRD 2025

Les articles L.313-8 et R.314-36 du code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoient que le Conseil Départemental fixe par délibération l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services tarifés par le président du Conseil départemental.

Cette procédure contradictoire s'applique pour la fixation de la tarification hébergement aux EHPAD habilités à l'aide sociale et n'ayant pas conclu de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le département.

Les orientations établies pour le projet de budget sont basées sur un objectif annuel d'évolution des dépenses de 4% pour la tarification hébergement et de 2.10% pour la tarification dépendance. Ces objectifs seront à confirmer par l'assemblée départementale en session de fin d'année 2024.

Dans l'attente du vote de l'EPRD 2025, il est proposé une estimation globale du budget EHPAD 2025.

1. Capacité

Type d'accueil	BP 2025
HEB Permanent	60
HEB Temporaire	5
Total	65

2. Activité tarifée

Activité tarifée	NBJ	Taux occupation
Hébergement temporaire	1 550	84.93%
Hébergement permanent	21 630	98.77%
HEBERGEMENT	23 180	

3. Propositions des tarifs journaliers à charge des usagers

Tarifs journaliers prévisionnels	Spécialités	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Proposition de tarifs au service de tarification du département puis décision par arrêté du Président du Conseil Départemental	Tarif Hébergement permanent	71,65 €	74,52 €
	Tarif Hébergement temporaire	81,74 €	85 €
	Tarif dépendance	6,93 €	7,08 €
	Tarif Hébergement des moins de 60 ans	72,34 €	75,23 €
	Tarif dépendance des moins de 60 ans	22,57 €	23,04 €

4. Dépenses de personnel

En interne = base mensuelle globale estimée à 231 831 € soit pour l'année 2 781 975 €.

En externe = 9 500€ participation aux services supports (comptable, ressources humaines et informatique), 1500€ pour l'infirmière hygiéniste et 95 000€ pour le recours à l'intérim.

5. Dépenses à caractère général (à titre indicatif)

Alimentaire 177 000€ Blanchisserie 46 000€

Produits absorbants	34 000€	Amortissements	47 950€
Loyer	253 000 €	Intérêts d'emprunt	4 549.55€
Prime d'assurance majoration	36 100€		

6. Recettes de la section soins

Suite aux réévaluations 2020 du GMP à 783 et du PATHOS à 222 par les autorités
 La dotation se calcule à partir du GMPS = GMP+ (PMP*2,59)
 La dotation de l'établissement = GMPS* valeur du point* nombre de résidents
 La valeur du point 2024 était de 8.61€

7. Recettes en atténuation

Elles sont maintenues comme en 2024 et comprennent les indemnités de remboursement des arrêts du personnel et les frais annexes repas.

COMPTE DE RESULTAT POUR EPRD EHPAD PROPOSE POUR 2025

2023	DEPENSES	Prévus
Groupe 1	Exploitation	454 500,00
Groupe 2	Personnel	2 887 975,00
Groupe 3	Structure	507 830,02
TOTAL		3 850 305,02

2023	RECETTES	Prévus
Groupe 1	Tarification	3 663 515,25
Groupe 2	Exploitation	56 210,00
Groupe 3	Exceptionnel	1 000,00
TOTAL		3 720 725,25

Résultat prévu		-129 579,77
----------------	--	-------------

- Vu** la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- Vu** l'article R. 314-219 du Code de l'action sociale,
- Vu** la lettre de la direction générale des interventions sanitaires et sociales du 14 octobre 2017,
- Vu** le rapport présenté en séance du Conseil d'Administration,
- Vu** le décret 2016-1814 du 21/12/2016 du CASF sur les principes généraux
- Vu** le décret 2016-1815 du 21/12/2016 modifiant les dispositions applicables aux ESMS
- Vu** l'arrêté du 15/12/2020 modifiant le plan comptable applicable au ESMS
- Vu** l'arrêté du 22/12/2016 modifiant l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la transmission des propositions budgétaires et comptes administratifs
- Vu** l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modalités de présentation des documents

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ DE VALIDER les propositions budgétaires EPRD 2025 (Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes) de l'EHPAD, présenté en déséquilibre avec un compte de résultat prévisionnel déficitaire de 129 579.77 €.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 056-265600684-20241217-DS20241207-DE

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr